

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTE

M. Honoré Bellando, adjoint au Maire de la ville de Monaco, caissier général de la Société des Bains de Mer, a succombé hier lundi, à la suite d'une embolie au cœur.

M. Bellando était né à Monaco le 9 février 1843. Il appartenait à l'une des plus vieilles et des plus honorables familles de la Principauté. Il comptait quarante ans de service à la Société des Bains de Mer, dont il était le plus ancien fonctionnaire.

Membre de la Commission communale depuis vingt ans, il fut nommé adjoint en mars dernier, en remplacement de M. de Loth, devenu maire à la suite de la mort de M. le comte Gastaldi.

S. A. S. le Prince de Monaco avait voulu reconnaître son loyalisme et son dévouement en lui accordant, le 15 novembre 1906, les insignes de chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Les obsèques de M. Bellando auront lieu demain mercredi à 9 heures du matin, en l'église Saint-Charles.

Sa mort, qui met en deuil de nombreuses familles de Monaco, sera vivement ressentie par les pauvres de la Principauté et de Beausoleil qui trouvaient en lui un protecteur bienveillant et généreux.

La promenade Sainte-Barbe a présenté, la semaine passée, une animation inaccoutumée. La fête anniversaire de Saint-Roman y a, en effet, été célébrée avec un éclat et un entrain remarquables.

Jeudi soir a été allumé, sur la place du Palais, le traditionnel feu de joie. Puis la *Société Philharmonique*, les clairons de la Compagnie des Pompiers, les membres de la Société de gymnastique *l'Etoile* ont formé une retraite aux flambeaux qui s'est déroulée à travers les rues de Monaco au milieu d'une foule considérable. Au retour du cortège, il a été procédé au lancement du ballon « Saint-Roman », dont la nacelle lumineuse a longtemps brillé au-dessus de la fête. Enfin, tandis que les remparts s'embrasaient aux lueurs des feux de Bengale, le bal d'enfants s'ouvrait dans l'enceinte élégamment décorée par les soins de MM. V. Olivier, Galilée et Icardi, secrétaire et membres du Comité, et grâce au bienveillant concours de la Société des Bains de Mer.

Le vendredi, la fête s'est poursuivie au milieu des réjouissances populaires qui ont été très heureusement organisées et ont trouvé le plus vif succès. Après les salves d'artillerie réglementaires

et une messe en musique, un vermouth d'honneur a réuni les membres du Comité et leurs invités. Des toasts ont été prononcés par M. P. Botta, président du Comité, et M. le Maire de Monaco.

Les jeux, très intelligemment variés et conduits, ont commencé à 3 heures. A 4 heures et demie, la *Philharmonique*, sous l'excellente direction de M. L. Schwentzer, a exécuté, aux applaudissements d'un public nombreux, un brillant programme.

Le soir, à 9 heures, un superbe feu d'artifice fut tiré sur la batterie de la place du Palais par l'habile artificier monégasque, M. Massimino. Aussitôt après, un bal, conduit par un excellent orchestre, commença et se prolongea jusqu'à 3 heures du matin.

Dimanche a eu lieu, avec un entrain exceptionnel, le bal hebdomadaire qui se renouvellera tous les dimanches jusqu'au 1^{er} septembre.

C'est à la même époque que seront distribués aux vainqueurs du Concours de tir les fort beaux prix qui leurs sont réservés.

LE MOUVEMENT PACIFISTE

UN ANCÊTRE

Le *Journal de Monaco* a publié, il y a quelque temps, une intéressante étude de M. Izard sur l'évolution militaire de la Chine. L'auteur y démontrait que, sous l'influence des nations européennes, l'immense empire abandonnait rapidement son ancien idéal pacifique et s'engageait, à la suite du Japon, dans la voie des armements et des préparatifs belliqueux.

C'est là une transformation bien profonde et qui, il y a quelques années encore, eût paru bien invraisemblable. Car les idées pacifistes, auxquelles arrive seulement aujourd'hui la conscience des peuples occidentaux, étaient déjà enseignées cinq siècles avant notre ère, par les moralistes chinois.

Un livre vient de paraître : *Le Philosophe Meh-Ti et l'Idée de solidarité*, par Alexandra David, qui fait connaître un des ancêtres de nos pacifistes actuels et, sans doute, l'un des premiers propagateurs des idées qu'ils professent.

A vrai dire, parmi les sentiments qui inspirent à nos contemporains l'horreur de la guerre, il en est auxquels Meh-Ti est resté complètement étranger. La crainte de la souffrance et de la mort, qui agit si énergiquement sur nos sensibilités, ne pouvait émouvoir cet Extrême-Orient. On sait en quel mépris, maintenant encore, les Jaunes tiennent la vie et avec quelle

impassibilité, on pourrait presque dire avec quelle indifférence, ils endurent la douleur. Les événements de la récente guerre russo-japonaise en ont offert au monde de surprenants exemples. Cette insensibilité n'est pas moins grande lorsqu'il s'agit de la mort ou de la souffrance des autres. Nul peuple n'a poussé plus loin que les Chinois le raffinement dans la cruauté et les supplices infligés aux criminels par la justice des mandarins dépasse en horreur tout ce que l'imagination européenne peut concevoir.

Il n'en est que plus intéressant de voir comment un peuple qui est inaccessible à la peur aussi bien qu'à la pitié a pu arriver à la condamnation des conflits armés et à la conception d'un idéal pacifique.

Le peuple chinois, si l'on s'en rapporte aux idées exprimées par Meh-Ti, a obéi non pas à une impulsion sentimentale, mais à une notion abstraite, celle d'équité. Et il est très remarquable qu'une pure conception de l'esprit, une simple idée ait eu une force d'action suffisante pour modifier l'état d'esprit et, comme on dit, la mentalité d'un peuple immense.

Meh-ti se contente d'en appeler à notre sens de la justice. La justice est une, elle est la même pour les individus et pour les nations; ce qui est vil chez l'un ne peut être glorieux chez l'autre. Les lois de l'équité réprouvent le vol, elles réprouvent le meurtre; pas plus que les individus, les peuples et les souverains n'ont le droit de les transgresser. Le général victorieux qui a acquis une province est un voleur aussi méprisable que le brigand qui détrouse, au coin d'un bois, les voyageurs isolés. Le soldat revenant de la guerre est un assassin et celui qui l'y a envoyé un criminel, digne du plus vil supplice. Mais les foules ignorantes, aisément leurrées par de vaines apparences, poursuivent le délinquant chétif et chantent la gloire des forfaits multiples. La grandeur du crime les éblouit, trouble leurs notions morales; la réprobation se mue en enthousiasme :

Si un homme entre dans le jardin d'autrui et y vole des pêches et des prunes, la foule le blâme et les autorités le punissent.

Pourquoi? Parce qu'il a causé du tort à son prochain.

Celui qui vole un chien, un porc, des poules, pêche plus gravement encore contre la justice que le voleur de fruits. Pourquoi? — Parce qu'il porte à autrui un préjudice plus considérable. Son insociabilité est plus prononcée et son délit plus important.

Pour la même raison, l'insociabilité de celui qui vole un cheval ou un bœuf est plus accentuée que celle du voleur de chiens.

Pour la même raison, plus grande encore est l'insociabilité de celui qui tue un innocent, qui vole ses vêtements et ses armes.

Tous ces voleurs sont unanimement blâmés.

Cependant, aujourd'hui, lorsqu'on attaque un pays,

nul ne blâme cet acte ; on le loue en proclamant qu'il est dans la nature humaine.

Quand on tue un homme, la foule dit : c'est un crime qui mérite une mort.

Selon cette appréciation, celui qui tue dix hommes a commis dix crimes et encourt dix fois la peine de mort. De même, celui qui tue mille hommes a commis mille crimes et encourt mille fois la peine de mort...

Cependant, ceux qui commettent le plus grand des crimes contre la justice en attaquant des pays, au lieu de les blâmer on les loue, tenant leur acte pour juste. On écrit de semblables maximes pour les léguer à la postérité.

Pourquoi écrit-on cela ?

Voici un homme qui, voyant peu de noir, le déclare noir, puis, voyant beaucoup de noir, le déclare blanc. On dit que cet homme ne sait pas distinguer le noir du blanc.

De nos jours, cependant, lorsqu'un petit délit est commis, on sait le blâmer, mais lorsqu'un grand méfait est commis, lorsqu'on attaque une nation, on ne sait pas blâmer cet acte et, bien au contraire, on le glorifie.

Lorsqu'on vole un royaume ou une ville, les mêmes gens qui condamnaient le vol du chien ou du porc déclarent cet acte juste et en accord avec les lois de l'humanité.

Cela s'appelle-t-il savoir distinguer la justice de l'iniquité ?

Nous savons donc que les hommes distinguent mal ce qui est juste de ce qui est inique.

Plus loin, le bon sens du lettré chinois réduit à néant la prétention des conquérants qui essaient de justifier leurs entreprises en les présentant comme la manifestation de la volonté des dieux dont ils seraient chargés de servir la colère en châtiant les peuples coupables.

Le roi Lou-iang-ouen se disposait à attaquer le royaume de Tchen. Meh-ti s'efforçait de l'en détourner et lui disait : « Supposons que, dans votre royaume, les grandes villes attaquent les petites villes, les familles puissantes attaquent les familles plus humbles, que diriez-vous ? »

Lou-iang-ouen répondit : « Dans le royaume de Lou, tous sont mes sujets. Si les puissants attaquent les faibles je les punirais. »

Meh-ti répliqua : « Le Ciel possède tout l'univers comme vous possédez votre royaume. Si vous attaquez les gens de Tchen, est-ce que le Ciel ne vous punira pas ? »

Lou-iang-ouen dit : « Pourquoi tentez-vous de me dissuader d'entreprendre cette guerre ? En attaquant les gens de Tchen j'accomplis la volonté du Ciel, car, depuis trois générations, ils se sont rendus coupables de crimes et ont tué leurs souverains. J'aide le Ciel en les châtiant. »

Meh-ti répondit : « Imaginez qu'un père ayant un mauvais fils le châtie et que tous les pères du voisinage, s'armant de bâtons, se mettent à le battre aussi en disant : « En le frappant nous accomplissons la volonté de son père. » Ne serait-ce point là une action déraisonnable ?.. C'est ce que vous prétendez faire. »

Il est naturel qu'une opinion qui ne se fonde que sur l'idée abstraite de justice et dans laquelle ne pénètre aucun alliage de sentiment, soit exempte de toute exagération. Aussi, après avoir condamné avec force la guerre de conquête, Meh-Ti proclame-t-il la nécessité pour un pays d'être en état de défendre ses frontières et de sauvegarder son indépendance.

Les soldats, dit-il, sont les ongles d'un pays. La construction des fortifications coûte de la peine au peuple, mais cette peine n'est pas inutile.

Ce programme n'est-il pas remarquable et ne devrions-nous pas nous estimer heureux de voir appliquer par l'Europe du xx^e siècle les enseignements d'un lettré chinois d'il y a environ deux mille trois cents ans ?

VARIÉTÉS STATISTIQUES

Aperçus de " Statistique Foncière Parisienne "

D'après le recensement de 1901, on compte à Paris 88.587 propriétés bâties, renfermant 910.504 locaux d'habitation ou dépendances de l'habitation. Quelques-uns, il est vrai, ne sont pas occupés. Mais ces chiffres permettent de dire que chaque logement contient environ trois personnes.

La valeur locative réelle totale des locaux d'habitation est de 519.766.518 francs et la valeur locative des locaux occupés effectivement de 496.795.928 francs. M. Fontaine nous apprend que le prix moyen des habitations est de 570 fr. 85 et que chaque Parisien paie environ 197 fr. 80 de loyer par an. Cette moyenne varie du reste, d'arrondissement à arrondissement, de quartier à quartier, d'une rue à l'autre.

Dans le quartier des Champs-Élysées, le loyer moyen par tête d'habitant est de 976 fr. 92 ; c'est le plus cher de Paris. Viennent ensuite celui du Roule (681 fr. 26), de l'Europe (680 fr. 38), de la Madeleine (654 fr. 51). C'est donc dans le huitième arrondissement que les taux des loyers sont les plus élevés.

Les quartiers pauvres sont situés à l'est et au sud-est de la capitale. — Le quartier de Charonne, dans le vingtième, est, à cet égard, le dernier, le loyer moyen par habitant étant de 63 fr. 53. — Dans le treizième, la moyenne est de 74 fr. 14 et dans le dix-neuvième de 83 fr. 36.

On évalue à 125 millions, la somme payée chaque trimestre, par les locataires Parisiens à leurs propriétaires ; soit pour l'année le chiffre formidable de cinq cents millions.

La valeur vénale approximative des immeubles de Paris est de plus de 14 milliards ; dans ce chiffre ne sont pas comprises les propriétés de l'Etat.

E. IZARD.

L'ACTUALITÉ

VILLES D'EAUX DE JADIS

Puisque nous voilà à l'époque des « déplacements et villégiatures » et qu'il n'est si petit bourgeois qui ne se croie tenu d'aller faire sa cure d'eau, d'air ou d'altitude, il pourra sembler intéressant de jeter un rapide coup d'œil sur les villes d'eaux de jadis.

L'intéressante *Gazette des Eaux* nous donne sur les stations où fréquentaient nos aïeux les curieux renseignements qui suivent :

Aller aux eaux est une mode très ancienne ; il y a plus de quatre siècles que, tout en la raillant déjà, on la suivait.

Le voyage durait souvent plus que la « saison », d'autant plus même que celle-ci, dans les « thermes » alors en vogue : Forges, Plombières, Bourbon-l'Archambault, Pougues, Vichy, Vals, n'était guère que de dix à douze jours.

A Spa, au contraire, la grande station thermale wallonne, très fréquentée par la société française depuis que la première et fantasque compagne d'Henri IV, la reine Margot, l'avait mise à la mode, la saison se prolongeait parfois de deux à trois mois.

Mais aussi, au xviii^e siècle, l'habitude fut prise de faire deux saisons et la plupart du temps consécutives, à quelques jours d'intervalle, comme il arriva, à Plombières, en 1661, à M^{mes} Adélaïde et Victoire, les filles de Louis XV.

Les moyens de locomotion n'étaient pas commodes et cependant on ne craignait pas les déplacements lointains ; c'est ainsi qu'au lieu de fréquenter la ville d'eaux de sa région, on préférait, à vertus égales, s'en aller du Midi au Nord et *vice versa*, ainsi qu'en témoigne ce passage d'une lettre de M^{me} de Sévigné, datée du 31 août 1669 : « M. d'Arles va à Forges parce qu'il est dans le voisinage de Vals, tant il est vrai que, jusqu'à ces pauvres fontaines, nul n'est prophète dans son pays. »

Les installations étaient primitives ; les baignoires

étaient rares et, comme les piscines mettaient de longues heures à se remplir, on évitait de les vider trop fréquemment. Près de Grenoble, à la Motte, l'eau était apportée à dos de mulet et, sur les malades assis dans de simples baigns de siège, le muletier déversait cette eau sans complication vaine. On se baignait peu ou l'on ne se baignait même pas du tout ; d'ailleurs, d'une façon générale, les soins de propreté et d'hygiène n'étaient pas comme aujourd'hui dans les mœurs, même dans la société la plus raffinée. A Pougues, en 1584, on recommandait : « Il ne se faut faire frotter de tout le jour ni se baigner », ou encore : « Il est permis, le matin, de se peigner la tête, moyennement, sans se l'échauffer beaucoup. »

Comme maintenant encore, la table était la grande distraction de la ville d'eau ; cependant, en 1584, les médecins s'élevaient contre les « sauces, salures, épicereries et autres aiguillons de gueule » dont abusaient leurs malades en traitement thermal. Il y eut une réaction, si bien que les baigneurs de Bourbon-l'Archambault se plaignaient amèrement, au xviii^e siècle, qu'on leur infligeât ce supplice : boire sans soif et, chaque jour, mourir deux fois de faim.

Un peu partout on préférait au traitement par des saignées, des purgations et une neuvaine, et on buvait avec courage, comme Boileau, en traitement à Bourbon-l'Archambault, l'écrivait à Racine.

Les distractions étaient rares, excepté dans quelques stations de fête comme Spa, où déjà, en 1762, on se divertissait fort à la comédie et surtout au jeu. Mais, vers la même époque, à Bourbon, savoir s'ennuyer, assis, était un grand art.

A Vichy, en 1676 : « On va à 6 heures à la fontaine, écrit M^{me} de Sévigné ; tout le monde s'y trouve ; on boit et on fait une fort vilaine mine. On tourne, on va, on entend la messe, on rend les eaux, on parle confidentiellement de la manière dont on les rend. Il n'est question que de cela jusqu'à midi ». L'après-dîner n'était pas beaucoup plus folâtre.

M. de Talleyrand prétendait que quiconque n'avait pas vécu dans ce temps là ne connaissait pas la douceur de vivre. Combien pourtant, parmi les habitués de nos grandes stations, consentiraient à se satisfaire de ce confortable et de cette hygiène rudimentaires ? En ce qui concerne les villes d'eaux tout au moins, le progrès n'est pas un vain mot.

LA VIE ARTISTIQUE

Saint-Saëns à Gounod

On sait que la ville de Saint-Cloud, en souvenir des longs et fréquents séjours que Gounod y faisait, a rendu au compositeur de *Faust* et de *Mireille* un hommage spécial sous la forme d'un monument commémoratif. Ce monument est une réplique du superbe buste que Carpeaux avait exécuté en 1871 à Londres où les deux artistes vivaient.

Il n'y a pas lieu de relater les détails de la cérémonie tout intime que plusieurs semaines déjà ont rejetée hors du domaine de l'actualité. Mais il pourra paraître intéressant de rapporter les éloquentes paroles par lesquelles le maître Saint-Saëns a salué la mémoire de Gounod. Tous ceux qui ont applaudi à Monte Carlo les œuvres du savant compositeur trouveront un plaisir particulier à lire l'hommage qu'il a rendu à l'un de ses prédécesseurs et en goûteront le ton chaleureux et de gratitude émue. Voici ce discours :

Si quelque chose pouvait nous consoler de ne plus voir parmi nous le maître bien-aimé, ce serait la contemplation de ce buste vivant où les traits du génial artiste renaissent dans cette matière incomparable, faite pour incarner les dieux et les héros, où le ciseau d'un de nos grands sculpteurs nous rend présent encore un de nos grands musiciens, où la beauté de l'art s'ajoute à celle de ce visage que ceux qui l'avaient vu, ne fût-ce qu'une fois, ne pouvaient oublier. Mais qui nous rendra le

LA VIE SCIENTIFIQUE

Les Saints de glace.

L'Association française pour l'avancement des sciences tient en ce moment ses assises à Reims. De très savantes communications ont été faites à cette assemblée. Mais la plupart ont un caractère trop technique pour pouvoir être utilement résumées à cette place. On peut en retenir une qui est de nature à intéresser tout le monde, car elle a trait au temps et, bien qu'elle s'applique surtout à la région lyonnaise, elle peut fournir un enseignement ou, si l'on aime mieux, un renseignement d'une portée générale.

A la section de météorologie, M. Luizet, le distingué météorologiste adjoint à l'observatoire de Saint-Genis-Laval (université de Lyon), a discuté, pour la région lyonnaise, la question des saints de glace et de l'été de la Saint-Martin, c'est-à-dire de l'abaissement de la température qui se produit les 11, 12 et 13 mai, jours des saints Mamert, Pancrace et Servais, et du réchauffement qui se produit six mois plus tard dans la première quinzaine de novembre. Ou plutôt, il a posé la question et s'est demandé si ce refroidissement et ce réchauffement, devenus proverbiaux, existent réellement. Interrogeant d'abord les données thermométriques recueillies à Lyon de 1854 à 1878, il constate, en totalisant les résultats, des abaissements de température le 5, du 10 au 15 et le 25, avec maxima relatifs le 9 et le 21. Il s'agit ici du mois de mai. Les variations sont de faible amplitude: un degré à peine. Puis il étudie de même les données recueillies à Saint-Genis-Laval de 1881 à 1906, pour le même mois de mai. Cette fois, il y a encore des variations, mais elles sont en sens inverse: du 10 au 15, réchauffement; le 21, minimum; le 25, réchauffement.

Naturellement si l'on superpose, ou plutôt si l'on combine les deux courbes en une seule, totalisant les moyennes de 51 années d'observations, on arrive à une courbe régulière, sans variations sensibles. Et il faut conclure qu'actuellement, dans la région lyonnaise, le phénomène des saints de glace ne se produit pas comme perturbation périodique régulière. En moyenne, le thermomètre monte régulièrement du 1^{er} au 31 mai; ce n'est qu'occasionnellement, peut-être par séries, qu'il y a un refroidissement aux 11-13 mai, compensé, dans une collection étendue d'observations, par les réchauffements qui se reproduisent à ces mêmes dates, peut-être de façon sérielle aussi.

Autrement dit, il n'y a pas à compter de façon certaine sur les saints de glace.

Serons-nous plus heureux avec l'été de la Saint-Martin? Guère plus.

Pour la période 1854-1878, nous trouvons, dit M. Luizet, un mouvement très faible le 6, et deux autres réchauffements du 12 au 16 et du 20 au 25 novembre; mais pour la période 1881-1906, si le maximum du 6 existe encore, plus accusé, nous avons un autre maximum le 12 (au lieu d'un refroidissement), puis la température baisse de façon à peu près régulière jusqu'à la fin du mois, sans les réchauffements observés dans la première série.

Si enfin on réunit une fois encore, pour novembre, les données des 51 années, on constate que les excès d'une série font la compensation des défauts de l'autre, ce qui permet à M. Luizet de conclure que malgré le proverbe, dans la région lyonnaise, la température baisse en moyenne d'une façon régulière du 1^{er} au 30 novembre.

En somme il y a en mai et en novembre des variations à de certaines dates; mais elles ne sont pas régulières pour le même mois, dans le même sens, et quand on considère une série d'années, on constate qu'elles se compensent. Telle année le proverbe dit vrai, telle autre il est catégoriquement démenti. Quand même on continue à y croire. Cela tient tout simplement à ce qu'il est quelquefois exact. Et les années où il est exact, on dit: « Vous voyez bien », pour se taire les années où il est en défaut et ne tenir aucun compte de celles-ci. Le métier des statisticiens est de tenir compte de tous les faits, pour et contre; et c'est ce qui leur permet de redresser beaucoup de notions inexactes. C'est ce qu'à

fait M. Luizet, et sa conclusion est que les légendes des saints de glace et de l'été de la Saint-Martin ne sont que des légendes.

Elle est conforme d'ailleurs à celle de M. A. Angot, au Parc-Saint-Maur, et de M. A. Lancaster, en Belgique. Cette année même, à Saint-Maur, il a fait les 11, 12 et 13 mai, des températures très supérieures à la moyenne. Et en Belgique, jamais il n'a fait aussi chaud depuis soixante-quinze ans, les 11, 12 et 13 mai, qu'en 1907.

Donc, abandonnons la croyance traditionnelle. Pourtant, il y a quelque chose de vrai, pendant de certaines périodes, dans les deux légendes. Et c'est parce qu'elles sont vraies parfois, qu'elles ont pris naissance. Seulement on a eu le tort de généraliser, de croire que parce qu'elles étaient vraies un certain nombre d'années, elles devaient l'être toujours. Il y a probablement une série d'années où les proverbes disent vrai. Mais de quelle durée est cette série? Et à quoi tiennent les séries alternantes? Sans doute, il faut plus de 50 années d'observations pour répondre à cette question. En attendant, il faut observer et recueillir les faits. Il faut d'abord découvrir la périodicité, si elle existe. Ensuite on en cherchera l'explication.

La conclusion de M. Luizet provoque une discussion intéressante. M. Brück, de Besançon, apporte des faits à l'appui de la thèse exposée; M. Mémary, de Bordeaux, dit que la chute de mai existe actuellement à Bordeaux.

C'est un phénomène régional et temporaire. On le remarque, quand il a lieu, à cause des dégâts qu'il commet; on ne remarque pas, parce qu'il ne peut guère nuire, le refroidissement très réel qui a lieu en juin et qui a sa contre-partie dans un échauffement qui a lieu six mois après, en décembre. Conclusion générale: le dicton est quelquefois vrai, mais il n'y a pas là de phénomène régulier, certain.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, notaire à Monaco.

Suivant contrat reçu par M^e Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, notaire à Monaco, le quinze juillet mil neuf cent sept, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco, le vingt-six juillet suivant, vol. 102, n^o 6, monsieur **Nicolas Cori Marinunzi**, employé au Casino de Monte Carlo, demeurant à Monaco, boulevard d'Italie, n^o 56, ayant agi tant en son nom personnel qu'au nom et comme se portant fort de monsieur **François-Emidio-Jean-Baptiste Cori Marinunzi**, son fils mineur, demeurant avec lui, a vendu à monsieur **Marie-Pierre Foccart**, chanoine, demeurant à Monaco, rue des Vieilles-Casernes, n^o 2;

Un grand terrain de forme irrégulière, situé à Monaco, section de Monte Carlo, quartier de Saint-Roman, lieu dit Le Tenao, d'une superficie totale d'environ deux mille mètres carrés, sur lequel est édifée une grande villa dite villa Bel-Tenao, cadastré nos 220P, 221, 222 section E, et confrontant: du Nord, par enhachement à partir de l'Ouest, la propriété Sangeorges, la villa Médecin, la villa Asso, monsieur Jean Crovetto, la villa N. C. M., un escalier et partie de la villa Adrienne appartenant à monsieur Almary; de l'Est, monsieur Cori Marinunzi; du Midi, la Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée; de l'Ouest, un chemin descendant à la mer, dit chemin du Tenao.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de cent trente mille francs.

Pour l'exécution du contrat, les parties ont fait élection de domicile à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions d'hypothèques légales, de réquerir ces inscriptions dans le délai d'un mois sous peine d'être déchues de tous droits.

Une expédition du dit contrat a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco aujourd'hui même.

Monaco, le treize août mil neuf cent sept.

Pour extrait:

Signé: L. LE BOUCHER

regard clair, malicieux et bon? Qui nous rendra le sourire, qui nous rendra cette voix charmeresse, cette conversation dont chaque phrase était un enseignement, dont chaque mot étincelait comme les facettes d'un diamant? O Temps! dans ton vol implacable, que de richesses tu nous emportes, trésors que rien ne remplacera jamais!

Étrange carrière que celle de Gounod! Comme tous les créateurs, combattu dès ses débuts, naviguant obstinément contre vent et marée, il était dans sa destinée de ne jamais connaître le calme des succès incontestés, de la gloire tranquille; et c'est au milieu de tempêtes rarement interrompues par de courtes accalmies qu'il a été chef d'école, qu'il est devenu le musicien le plus populaire de la France.

Créateur, ai-je dit: il l'a été plus que personne. En vain Marguerite, Juliette, Mireille sont-elles filles de Goethe, de Shakespeare et de Mistral; parallèlement aux créations des poètes, le musicien a fait naître les siennes, et qui lui appartiennent en propre; créations moins complètes, mais plus proches de nous, plus accessibles à la foule, et de par la nature même de la musique, ayant le don d'ubiquité. L'Angleterre seule comprend pleinement la Juliette de Shakespeare; l'Allemagne, la Gretchen de Goethe; la Provence, la Mireille de Mistral; pour le grand public du monde entier, Mireille, Marguerite et Juliette sont filles de Gounod, plus simples que celles des poètes, animées de cette vie intense qu'est la vie musicale, elles entrent dans notre existence journalière, elles nous admettent dans leur intimité. Elles ont quitté leurs riches vêtements, elles montrent leur cœur à nu, elles nous font vibrer à l'unisson de leurs sentiments les plus intimes et les plus cachés, laissant à leurs illustres sœurs les brillants ornements de la pensée. Ecoutez Marguerite lorsqu'elle chante

... Ceux dont la main cruelle me repousse
N'ont pas fermé pour moi la porte du saint lieu,
J'y vais pour mon enfant, et pour lui prier Dieu.

Ecoutez les simples accords qui accompagnent ses derniers mots, nous révélant dans un frisson la douleur à jamais inconsolée, nous faisant entrevoir les profondeurs inquiétantes et mystérieuses de la vaste cathédrale; et dites s'il est un autre art qui sache, avec si peu de chose, atteindre à de tels effets, et si beaucoup de musiciens ont su y atteindre!

Cette cathédrale de *Faust* ne semble-t-elle pas un lien entre l'auteur dramatique et le chantre sacré, dont l'orgue mis sous vos yeux est la symbolique évocation? De ce chantre sacré, l'œuvre est immense; deux sommets le dominant, la Messe de Sainte-Cécile, le *Requiem de Mors et Vita*, écrits, l'une au commencement, l'autre à la fin de la carrière de l'auteur: la première, parée de tout l'éclat d'un matin lumineux, l'autre, qui semble doré par les feux splendides du couchant; œuvres admirables, où le sentiment d'une foi sincère s'allie à des formes parfaites, à un sens vocal qui se montre de plus en plus rare de nos jours, pourchassé par la fée dominante et jalouse de la musique instrumentale. Et pourtant la voix n'est-elle pas l'instrument vivant, l'instrument divin? A ceux qui l'auront aimée et servie, non dans ses erreurs, mais dans sa beauté, elle donnera en échange la palme immortelle. Les instruments changent et passent; la voix reste. On peut chanter encore Palestrina et Roland de Lassus, et notre Jaunequin: il serait impossible de ressusciter la musique instrumentale du seizième siècle, dont les organes, merveilles de lutherie, ne sont plus que de précieux bibelots, relégués dans les collections et les musées.

O grand maître! tu nous as montré le chemin, à moi et à tous mes frères d'armes; tu nous as guidés, encouragés, alors que la voie était obscure et douteuse; tu as renversés les obstacles, nous n'avons eu qu'à marcher courageusement sur la route que tu avais péniblement tracée. Grâce te soient rendues, et gloire à jamais!

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, notaire à Monaco.

Suivant contrat reçu par M^e Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, notaire à Monaco, le dix-sept juillet mil neuf cent sept, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco le vingt-six juillet suivant, vol. 102, n^o 5, monsieur Jean Crovetto, propriétaire cultivateur, et madame Baptistine Gastaud, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, section de Monte Carlo, ont vendu à monsieur Marie-Pierre Foccart, chanoine, demeurant à Monaco, rue des Vieilles-Casernes, n^o 2;

Une parcelle de terrain située à Monaco, section de Monte Carlo, quartier du Tenao, d'une superficie d'environ quatre cent quarante-trois mètres carrés, cadastrée n^{os} 218 et 219, section E, confrontant : du Nord, le boulevard d'Italie ; de l'Est, monsieur Cori Marinunzi et l'acquéreur ; du Midi, l'acquéreur ; et de l'Est, monsieur Asso.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix principal de cinquante et un mille francs.

Pour l'exécution du contrat, les parties ont fait élection de domicile à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions d'hypothèques légales, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois sous peine d'être déchues de tous droits.

Une expédition dudit contrat a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco aujourd'hui même.

Monaco, le treize août mil neuf cent sept.

Pour extrait :
Signé : L. LE BOUCHER.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco, 30, rue du Milieu.

VENTE SUR SAISIE

Le samedi dix-sept août courant, à deux heures et demie du soir, dans un magasin sis à Monaco, boulevard de France, Spring Palace, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, consistant en : lits en pitchpin et en fer, sommiers, tables de nuit, armoire à glace, glaces, chaises, étagères, stores, formes pour souliers, lustre, porte-manteaux, etc.

Au comptant. 5 % en sus pour frais d'enchères.
L'Huissier, CH. TOBON.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco, 30, rue du Milieu.

VENTE SUR SAISIE

Le lundi dix-neuf août courant, à deux heures du soir, dans un appartement au deuxième étage, à gauche, escalier C, du Buckingham Palace, sis à Monte Carlo, quartier Saint-Michel, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, consistant en : table ronde, buffet, console, machine à coudre (marque Haid et neu), fauteuils, chaise longue, chaises cannées et paille, armoire à glace, table de nuit, table toilette, armoire à linge, lits cages, fûts et bonbonnes vides, vaisselle, ustensiles de cuisine, etc.

Au comptant. 5 % en sus pour frais d'enchères.
L'Huissier, CH. TOBON.

Messieurs les Voyageurs peuvent se procurer dans les gares et les librairies les Recueils suivants, publications officielles des chemins de fer, paraissant depuis quarante-cinq ans, avec le concours des Compagnies :

- L'Indicateur-Chaix (paraissant toutes les semaines) avec cartes.....Fr. » 75
- Livret-Chaix continental (mensuel) :
 - 1^{er} vol., réseaux français, avec huit cartes..... 1 50
 - 2^e vol., services étrangers, avec carte coloriée..... 2 »
- Livret-Chaix spécial de chaque réseau (mensuel) avec carte..... » 40
- Livret-Chaix de Voyages circulaires de chaque réseau avec cartes, plans et gravures..... » 30
- Livret de l'Algérie et de la Tunisie (mensuel) avec carte coloriée..... » 50
- Livret spécial des environs de Paris (mensuel) avec sept cartes..... » 25
- Livret de la banlieue avec carte. { Ouest..... » 10
- Est..... » 10
- Livret des Rues de Paris (Omnibus, Tramways et Théâtres) avec plan de Paris et plans numérotés des Théâtres..... 2 »

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE
La C^e Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

C^e d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. - Assurances maritimes ; transports-valeurs.

POLICES collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS
la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, précédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Milla).

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa des Garets, boulevard de l'Ouest
MONACO (Condamine)



Chaises d'Enfants (dernière création)

Installations à forfait. Réparations de Meubler
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.

Prix modérés.

FABRIQUE D'EAUX GAZEUSES

ET SIROPS

DÉPOT D'EAUX MINÉRALES, VINS ET BIÈRES

Maison Colly-Joffredy

(ENTREPOT MONÉGASQUE DE BOISSONS HYGIÉNIQUES)

21, Boulevard de l'Ouest -- Téléphone 1-41

ON LIVRE A DOMICILE

Seul dépositaire de la Brasserie RUBENS

LE MONITEUR
DE LA MODE

paraissant tous les **Samédis**

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

PARFUMERIE

DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.
Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0 f 25.

Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.



Usine à Beausoleil. — Magasin :
villa Paola, 25, boulev. du Nord **Monte Carlo**

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :
Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine,
et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 4 au 11 Août 1907.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Gènes	vap. Galatea, ital.	Olivari	305 passag.
Id.	vap. Australia, ital.	Gemignano	Sur lest.
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Saint-Tropez	cut. Isabelle, fr.	Raudin	Vin.
Id.	cut. Jeanne-Léonie, fr.	Dalest	Id.
Cannes	b. Ville-de-Monaco, fr.	Lambert	Sable.
Id.	b. Ville-de-Cannes, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Bon-Pêcheur, fr.	Arnaud	Id.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Graglia	Id.
Id.	b. Conception, fr.	Laune	Id.
Id.	b. Bienvenu, fr.	Tassis	Id.
Id.	b. Fortune, fr.	Gandillet	Id.

DÉPARTS du 4 au 11 Août

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Gènes	vap. Galatea, ital.	Olivari	Passagers.
Id.	vap. Australia, ital.	Gemignano	Bière.
Marseille	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Cannes	b. Ville-de-Monaco, fr.	Lambert	Sur lest.
Id.	b. Ville-de-Cannes, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Bon-Pêcheur, fr.	Arnaud	Id.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Graglia	Id.
Id.	b. Conception, fr.	Laune	Id.
Id.	b. Bienvenu, fr.	Tassis	Id.
Id.	b. Fortune, fr.	Gandillet	Id.
Gènes	y. auxil. Excelsior, monég.	Savio	Id.